

ANNEXE I  
(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET AJOUT DE BORNES  
D'INCENDIE

**SECTION I**

NATURE DES SERVICES ET DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Ce projet nécessite l'embauche de personnel, l'acquisition d'équipement, la location de machinerie, la fourniture de biens et services par des entreprises spécialisées aux fins de la mise aux normes, le remplacement, l'ajout de bornes d'incendie ainsi que toute fourniture de matériaux ou tout autre besoin inhérent nécessaire à la réalisation complète du projet, tels l'excavation, la démolition, l'isolation, la signalisation, le terrassement, le nettoyage, le voirie et le pavage.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**2.** Les travaux requis dans le projet décrit à l'article 1 relèvent de la compétence de proximité et sont localisés sur le territoire de la ville dans l'exercice de ladite compétence.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**3.** L'estimation du coût des travaux, l'embauche du personnel et les autres frais tel que décrit à l'article 1 s'élève à la somme de 2 850 000 \$.

**TOTAL : 2 850 000 \$**

Annexe préparée le 23 février 2018 par :

---

Guillaume Drolet, ing.  
Arrondissement des Rivières  
Division des travaux publics